



UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Réunion régionale ministérielle sur l'apatridie en Afrique de l'Ouest

Discours de M. Volker Türk

Haut Commissaire Assistant du HCR pour la protection

Banjul, 9 mai 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur et un plaisir de m'adresser à vous aujourd'hui. Je voudrais exprimer mes sincères remerciements au Président de la Commission de la CEDEAO pour avoir co-présidé cet événement. Cette Réunion ministérielle marque une étape importante dans notre lutte commune pour mettre fin au fléau que représente l'apatridie, qui affecte la vie de plus de 10 million de personnes dans le monde, y compris environ un million en Afrique de l'Ouest.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la profonde gratitude du Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés au peuple et au Gouvernement de la Gambie pour leur hospitalité et leur générosité en accueillant cette importante réunion. Ceci reflète clairement l'engagement renouvelé de la Gambie en matière de protection et de promotion des droits de l'homme, notamment de son engagement à mettre fin à l'apatridie et de sa reconnaissance de l'importance fondamentale de cette cause en tant que priorité dans la région et sur le continent africain.

Quel moment opportun pour nous retrouver ici en Gambie, pays qui, suite à une crise de gouvernance, se lance aujourd'hui sur une voie de reprise socio-économique. Je tiens à féliciter le peuple gambien, avec le soutien de la CEDEAO, pour leur ferme décision de poursuivre la voie de la démocratie dans le respect des droits de l'homme.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

L'apatridie est un très grave problème de droits humains touchant à la vie quotidienne des personnes. J'ai rencontré des apatrides pris au piège de la pauvreté, qui m'ont décrit leur existence marginalisée, isolée et pleine de stigmatisation. Ces personnes sont exclues de la participation aux affaires publiques ; elles ne peuvent plus décider de leur propre avenir.

L'apatridie empêche les personnes d'accéder aux droits et services fondamentaux et de participer pleinement à la société dans laquelle elles vivent. Priver les individus de nationalité, c'est engendrer la souffrance, l'exclusion et la marginalisation. S'assurer que chacun détient une nationalité, c'est contribuer à la cohésion sociale et à l'intégration, et permettre aux sociétés de s'appuyer sur les capacités et les talents de chacun. Cela crée des sociétés inclusives, favorisant la prospérité des personnes et des nations. L'apatridie est donc également un important problème de développement. Ce n'est pas par hasard que tous les pays du monde ont décidé d'inclure «l'identité juridique pour tous, y compris l'enregistrement des naissances» parmi les objectifs de développement durable qu'ils aspirent à atteindre d'ici 2030. Il existe maintenant une compréhension claire de l'importance de l'identité juridique tant au plan du développement humain que du développement national.

Il convient de souligner que le droit à une identité juridique est également une question de sécurité de l'État, en particulier à un moment où les États membres de la CEDEAO sont légitimement préoccupés par la protection de leurs citoyens contre les menaces croissantes. Les personnes sans identité juridique, y compris la citoyenneté, seront plus vulnérables à la radicalisation, à l'exploitation et aux abus - y compris le recrutement par des groupes armés - en raison de leur marginalisation. Ces personnes seront également plus difficiles à identifier de manière sûre. De plus, les situations d'apatridie non résolues peuvent alimenter les conflits intercommunautaires, voire mener à des déplacements forcés.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

L'engagement résolu des pays d'Afrique de l'Ouest sur les questions d'apatridie démontre une prise de conscience croissante de l'ampleur et des causes de ce défi dans la région. Des études ont été lancées dans plusieurs pays, par exemple au Mali, en Côte d'Ivoire, au Bénin et en Gambie. Nous estimons à plus d'un million de personnes le nombre d'apatrides vivant en Afrique de l'Ouest, région qui abrite également plusieurs millions de personnes à risque d'apatridie.

Les études indiquent que les causes de l'apatridie sont similaires à travers la région. Celles-ci comprennent notamment le manque de sauvegardes juridiques dans les lois sur la nationalité et aussi les obstacles administratifs qui entravent l'accès aux documents faisant preuve de la nationalité. Jusqu'à 30% de la population dans la région de la CEDEAO n'a pas de documents prouvant leur identité et leur nationalité. Cette situation ne fera que s'aggraver tant que le nombre de naissances non enregistrées demeure élevé. Ces risques deviennent encore plus accrus lorsque les gens vont dans un autre pays.

En outre, plusieurs lois sur la nationalité dans la région ne garantissent pas l'égalité des droits pour les femmes de transmettre leur nationalité à leurs enfants, tandis que d'autres limitent l'accès à la nationalité sur la base de la race ou de l'ethnie. La réforme des législations sur la nationalité est essentielle, de même que la mise en place de garanties juridiques visant à assurer que chaque enfant ait le droit à une nationalité dès sa naissance. Ceci contribuera à permettre la pleine réalisation des valeurs et des principes qui définissent la communauté de la CEDEAO.

Dans une région aussi profondément marquée que celle-ci par la mobilité des personnes, à la fois historiquement et encore aujourd'hui, la protection des personnes mobiles des risques d'apatridie est d'une importance capitale et l'une des priorités sur lesquelles je souhaiterais voir les Etats s'impliquer. De nombreuses initiatives sont déjà en cours. Je voudrais féliciter le Bénin pour les efforts récemment engagés pour procéder à une réforme de sa législation en vue de garantir l'égalité des sexes et d'assurer

que chaque enfant acquiert une nationalité dès la naissance. J'encourage les autres Etats membres à suivre l'exemple du Bénin. Au Burkina Faso, le Gouvernement, en partenariat avec le secteur privé, est en train de piloter une nouvelle technologie qui s'appelle « iCivil ». Cette initiative positive vise à permettre l'enregistrement immédiat des naissances via une application sur téléphone mobile. Au Niger, en réponse au manque d'enregistrement à l'état civil dans la région de Diffa, où se trouve aussi le plus grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées internes, le Gouvernement prévoit, avec le soutien du HCR, mener un exercice d'enregistrement individuel qui facilitera l'identification des personnes à risque d'apatridie et la délivrance de documents d'état civil.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La région de la CEDEAO peut être fière d'être pionnière dans la lutte contre l'apatridie à l'échelle mondiale. Il y a deux ans, en février 2015, les ministres de la CEDEAO ont adopté la Déclaration d'Abidjan sur l'élimination des cas d'apatridie - l'une des premières du genre. Depuis lors, les États membres ont pris des mesures importantes pour atteindre cet objectif: 3 États de la région ont adhéré aux conventions de 1954 et 1961, ce qui porte le nombre total d'États parties dans la région à 12 et 11 respectivement. Aucune autre région africaine n'a eu autant d'États parties aux deux conventions de l'ONU relatives à l'apatridie.

Reconnaissant que l'éradication de l'apatridie est une priorité, tous les États de la CEDEAO ont nommé des points focaux gouvernementaux dédiés. Le Togo et le Mali ont déjà établi des comités interministériels sur l'apatridie. Douze États sont passés à l'étape d'adopter des plans d'action nationaux pour mettre fin à l'apatridie. Sept pays sont en train de réformer leurs lois sur la nationalité afin de prévenir et de réduire l'apatridie. Je félicite tous les États pour les mesures prises jusqu'à présent. Je les encourage à accélérer leurs efforts en vue de l'adoption des plans d'action nationaux, et à mener à bien la réforme du droit nécessaire.

Ces réalisations confirment que la région est résolument engagée à mettre fin à l'apatridie. Au cours des deux derniers jours, les experts du gouvernement ont travaillé sans relâche à l'élaboration d'un calendrier

d'actions concrètes visant à mettre fin à l'apatridie d'ici 2024, selon les engagements pris à Abidjan. La réunion d'aujourd'hui marque une nouvelle étape dans la lutte contre l'apatridie. Les États membres de la CEDEAO ont la possibilité d'adopter le premier instrument régional contraignant de ce genre. Le plan d'action régional pour mettre fin à l'apatridie en Afrique de l'Ouest est un développement unique et inspirant. La CEDEAO donne l'exemple pour le reste du continent, et pour le monde.

L'engagement et le dynamisme de l'Afrique de l'Ouest résonnent sur tout le continent africain. En 2015, les États membres de la CEDEAO ont demandé à l'Union africaine (UA) de rédiger et d'adopter un protocole sur le droit à la nationalité. À la suite de cet appel, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a adopté un projet de protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur le droit à la nationalité et l'éradication de l'apatridie en Afrique. En juillet 2016, le Conseil exécutif de l'Union africaine a approuvé l'examen du projet de protocole par ses organes accrédités, avant sa soumission finale aux États membres pour approbation. J'espère que la CEDEAO formera un bloc de solidarité pour soutenir l'adoption de cet important instrument, le plus tôt possible.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais souligner l'importance fondamentale de la collaboration et des partenariats dans la lutte contre l'apatridie. L'UNICEF et la Banque mondiale apportent un soutien important en matière de renforcement de l'enregistrement des naissances et de l'accès à d'autres preuves de nationalité. Leur appui est crucial pour la prévention de l'apatridie et pour une mise en œuvre réussie de cette initiative régionale. L'apatridie pose de graves défis en matière des droits de l'homme, des enjeux humanitaires et du développement, et requiert l'engagement actif de toutes les parties prenantes. Les universités, les écoles, les médias et la société civile doivent être impliqués. Je suis heureux de constater que tous les acteurs— du Gouvernement aux organisations de la société civile—ont été intégrés dans le Plan d'action régional.

L'Afrique de l'Ouest est connue à travers le monde pour sa grande hospitalité. L'engagement résolu de la région à éliminer l'apatridie s'inscrit

en ligne droite avec le meilleur de cette tradition. De ma part, je peux vous assurer que le HCR fera tout ce qui est en son pouvoir pour vous appuyer dans ces efforts indispensables.

Je vous remercie de votre attention.